

RÈGLEMENT – Jeu concours « 50 ans de Vacances ULVF »

1. Organisateur

La société **Vacances ULVF**, SAS au capital de 228 674 €, immatriculée au RCS de Saint-Étienne sous le numéro 378 433 411, dont le siège social est situé 2 rue Michelet – 42500 Le Chambon-Feugerolles, organise un jeu concours gratuit sans obligation d'achat intitulé : « **50 ans de vacances ULVF** ».

Le jeu n'est ni organisé, ni parrainé par Facebook, Instagram ou TikTok.

Les informations communiquées sont fournies à Vacances ULVF et non aux plateformes sociales.

2. Durée du jeu

Le jeu se déroule du : **16 avril 2026 au 3 octobre 2026 à 23h59 (heure française)**

3. Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure :

- résidant en France métropolitaine (Corse incluse)
- disposant d'une adresse email valide

Sont exclus :

- les salariés Vacances ULVF
- les élus du conseil d'administration
- les prestataires impliqués dans l'opération
- toute personne ayant participé à son organisation

La participation initiale est limitée à une par personne (*même nom, même email*).

Toutefois, le participant peut augmenter ses chances de gain via les actions bonus proposées.

Toute participation incomplète ou erronée ne pourra être prise en compte.

Toute tentative de participation multiple via différentes adresses email ou identités pourra entraîner l'exclusion du participant. Toute participation automatisée ou frauduleuse sera annulée.

4. Modalités de participation

Étape 1 – Inscription + roue

Le participant doit :

- renseigner :
 - prénom
 - nom
 - email
- accepter le règlement du jeu
- consentir au traitement des données personnelles par la société Vacances ULVF
Le participant peut à tout moment se désinscrire des communications commerciales via le lien prévu à cet effet.

L'inscription validée donne accès à une **roue digitale de la chance**

Résultats immédiats possibles :

- participation au tirage final : Chaque participant bénéficie d'une (1) participation minimale au tirage au sort. Des participations supplémentaires peuvent être obtenues via les actions bonus.
- bons de réduction (20€, 30€ et 50€ selon conditions d'utilisation précisées lors de leur attribution)
Les bons de réduction sont valables pour toute réservation de 2 nuits minimum jusqu'au 30/04/2027, non remboursables, non cumulables, non échangeables et utilisables dans les conditions précisées lors de leur attribution.
- goodies Vacances ULVF (à retirer lors de votre prochain passage dans l'un des village vacances ULVF - hors village partenaire - ou au siège social Vacances ULVF)
- chances supplémentaires pour le tirage final

Le résultat est instantané et aléatoire

Étape 2 – Actions bonus

Le participant peut augmenter ses chances via :

- suivi des réseaux sociaux
- partage de contenu
- parrainage
- inscription newsletter
- visite du site www.vacances-ulvf.com

Chaque action attribue des **chances supplémentaires**



Important :

Ces actions sont facultatives

Elles n'impactent pas l'accès au tirage mais uniquement les probabilités

5. Désignation des gagnants

1 gagnant principal sera désigné par tirage au sort

Le tirage :

- aura lieu après la clôture du jeu
- sera réalisé de manière aléatoire
- prendra en compte l'ensemble des participations valides

Le nombre de participations au tirage au sort est déterminé en fonction des actions réalisées par le participant.

Vacances ULVF se réserve le droit de vérifier la validité des participations.

Le tirage au sort fera l'objet d'un enregistrement permettant d'en garantir la régularité.

6. Dotations



Lot principal

1 séjour par an pendant 50 ans dans un village Vacances ULVF (hors villages partenaires).

Valable pour 4 personnes maximum (2 adultes et 2 enfants mineurs)

Conditions d'utilisation du lot

- Durée du séjour : 8 jours / 7 nuits maximum
- Capacité limitée : 4 personnes maximum (hors privatisation ou séjours de groupes)
- Type de prestation : hébergement seul (location sèche)
- Séjour à effectuer en une seule fois chaque année (non fractionnable)
- Valable selon périodes d'ouverture des villages Vacances ULVF
- Dans la limite des capacités d'accueil et des disponibilités au moment de la réservation
- Réservation obligatoire préalable auprès de Vacances ULVF
- Hors transport, frais de dossier et prestations annexes (assurances, linge de lit, linge de toilette, options, restauration, activités payantes...)

Le lot correspond à une prestation annuelle distincte et ne constitue pas un droit à un hébergement continu.

Le gagnant devra effectuer sa première réservation dans un délai de 12 mois suivant la notification de gain.

Les séjours suivants devront être réservés chaque année dans un délai raisonnable avant la date de départ souhaitée.

Le bénéfice du lot est valable tant que le gagnant est en mesure d'en jouir personnellement, dans des conditions normales d'utilisation.

Restrictions

- Offre non valable sur les villages partenaires
- Non cumulable avec toute autre offre promotionnelle
- Non cessible à un tiers
- Non échangeable
- Non remboursable

Le lot ne peut donner lieu à aucune compensation financière, totale ou partielle
En cas de non-utilisation du séjour au titre d'une année donnée, celui-ci sera définitivement perdu et ne pourra être reporté.

Le bénéfice du lot est strictement limité à une utilisation annuelle. Ainsi aucun cumul des séjours non utilisés ne sera possible sur les années suivantes.

En cas d'impossibilité d'exécution du lot pour des raisons indépendantes de la volonté de Vacances ULVF, une solution de substitution équivalente sera proposée.

En cas de non-utilisation du lot pendant une durée de trois années consécutives, Vacances ULVF se réserve le droit de considérer le lot comme définitivement perdu.

Le lot est attribué à titre strictement personnel au gagnant et ne pourra être transmis, cédé ou transféré à un tiers, y compris à titre gratuit.

En cas de décès du gagnant, le bénéfice du lot prendra fin automatiquement et ne pourra faire l'objet d'aucune transmission aux ayants droit

Valeur indicative du lot :

Valeur indicative annuelle : 1 666 € TTC, soit une valeur totale estimée à 83 300 € TTC.

Base de calcul : valeur estimée sur la semaine de location la plus élevée constatée en 2026 pour un hébergement 4 personnes.

Valeur donnée à titre indicatif et non contractuel

Vacances ULVF se réserve le droit d'adapter les conditions du séjour en cas d'évolution de son offre ou de ses structures, tout en maintenant une prestation équivalente.

En cas de non-respect du règlement intérieur des villages Vacances ULVF, des conditions générales de vente, ou en cas de comportement manifestement inapproprié portant atteinte au bon déroulement du séjour, Vacances ULVF se réserve le droit de refuser ou d'interrompre le bénéfice du lot, sans indemnité.

Cela inclut notamment tout comportement injurieux, diffamatoire ou portant atteinte à l'image ou à la réputation de Vacances ULVF, de ses collaborateurs ou de ses clients, y compris sur les supports numériques et réseaux sociaux.

📄 Dotations secondaires

Lors de la participation au tirage au sort, la roue de la chance peut offrir de manière aléatoire aux participants des dotations secondaires, à savoir :

- des bons de réduction
- des goodies

Dans la limite des stocks disponibles.

📄 Dotation pour tous

Chaque participant reçoit par email, sous un délai de 48H, **un bon de réduction de 10 € valable jusqu'au 31/12/2026 pour tout séjour dans l'un des villages vacances ULVF (hors villages partenaires) sans minimum d'achat.**

Conditions :

- valable pour un séjour de minimum 3 jours / 2 nuits, réservé sur www.vacances-ulvf.com
- séjour à effectuer avant le 31/12/2026
- cumulable avec d'autres coupons de réductions
- non remboursable

Vacances ULVF ne pourra être tenue responsable en cas de non-réception de l'email (boîte spam, erreur de saisie, problème technique...)

7. Information des gagnants

Le gagnant sera informé :

- par email
- dans un délai de 7 jours suivant le tirage

Sans réponse du gagnant sous 15 jours :

- le gain sera considéré comme perdu
- un nouveau tirage sera effectué

Vacances ULVF ne pourra être tenue responsable en cas de non-réception de l'email (boîte spam, erreur de saisie, problème technique...).

8. Données personnelles (RGPD)

Les données collectées sont utilisées pour :

- gestion du jeu
- envoi d'informations commerciales Vacances ULVF, sous réserve du consentement explicite du participant

Durée de conservation : **3 ans à compter du dernier contact**

Droits :

- accès
- rectification
- suppression
- opposition

Contact : info@vacances-ulvf.fr

Les participants disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

9. Responsabilité

Vacances ULVF ne pourra être tenue responsable en cas :

- de dysfonctionnement technique
- d'interruption du jeu
- de fraude ou tentative de fraude
- de problème de connexion internet

Vacances ULVF se réserve le droit :

- de modifier
- suspendre
- annuler le jeu

en cas de force majeure

10. Autorisation d'utilisation de l'image et des données du gagnant

Le gagnant autorise Vacances ULVF à utiliser, à titre gratuit :

- son nom et prénom
- sa commune de résidence
- son image (photographies et/ou vidéos réalisées dans le cadre du jeu, de la remise du lot ou du séjour)

à des fins de communication et de promotion, sur tous supports, notamment :

- site internet
- réseaux sociaux
- supports print (brochures, affiches, prospectus)
- campagnes marketing et publicitaires

Cette autorisation est consentie :

- pour une durée de **50 ans**
- pour le monde entier
- sans contrepartie financière

Cette utilisation ne pourra porter atteinte à la vie privée du gagnant ni à sa réputation

Le gagnant s'engage à participer raisonnablement aux actions de communication liées au jeu concours.

Cette participation pourra faire l'objet d'un accord spécifique entre le gagnant et Vacances ULVF.

11. Dépôt du règlement

Le présent règlement :

- est archivé par Vacances ULVF
- **est déposé en la SELARL ACT-e-Huissiers.42 7, rue Gambetta 42500 LE CHAMBON FEUGEROLLES.**

Il est consultable à tout moment sur

<https://www.vacances-ulvf.com/jeu-concours-50-ans-de-vacances/>

12. Acceptation du règlement

La participation implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement

Le présent règlement est soumis au droit français.

Tout litige sera soumis aux juridictions compétentes.